



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 27 juin 2025
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de suffrages exprimés : 37 dont : 7 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Jean-Jacques MATHILLON

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Rémy PETOTON a donné pouvoir à Claude DENIER

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Gilles MAS

Absents :

Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2025_127 : Tourisme - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre
pour la maison de la rivière**

Commande Publique - Marchés publics

Rapporteur : Bernard MANILLERE

Vu la délibération n°2022_127 du 27 septembre 2022 actant le lancement d'une étude d'opportunité pour la création d'une maison de site,

Vu la délibération n°2024_15 du 5 février 2024 validant le projet de création d'une maison de site sur la commune de Maringues,

*Vu la délibération n°2024_126 du 13 septembre 2024 validant le programme de l'opération,
Vu la convention de mise à disposition de la tannerie dite « Boite à couleurs » du 19 février 2025 signée
entre la commune de Maringues et la communauté de communes Plaine Limagne,
Vu le rapport de programmation produit par le bureau d'études InExtenso,
Vu l'avis de la commission MAPA du 20/05/2025,*

Dans le cadre du projet de maison de site porté conjointement par Plaine Limagne et la communauté de communes Entre Dore et Allier, il a été décidé la création d'une maison de la rivière sur la commune de Maringues.

Suite à une étude d'opportunité, puis de programmation, la maison de site a été identifiée sur 3 sites complémentaires :

- La maison de la rivière, d'accueil touristique et de services
- Les jardins de la Morge, espace d'interprétation et de déambulation sur les berges
- La Grande Tannerie, espace réservé à la visite pour une immersion dans l'univers de l'industrie du travail du cuir au XIX^e siècle

La commune de Maringues a mis à disposition de Plaine Limagne la tannerie située en rive droite de la Morge, route de Thiers et nommée « Boite à Couleurs », pour la transformer en maison de la rivière. Afin de poursuivre le projet, il est nécessaire de se faire accompagner d'une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un architecte, d'un bureau d'études (BET) fluides, un BET structure, un BET sécurité incendie, d'un économiste et d'un OPC (Ordonnancement, pilotage et coordination).

Une consultation a donc été lancée par l'OPHIS Puy-de-Dôme, mandataire pour Plaine Limagne. A l'issue de cette consultation, 8 groupements ont répondu :

- Atelier K 'Nope
- Andésite architecture
- Triagonal architecture
- Le compas dans l'œil
- Romain Marchadier
- Julien Lesage architecture
- Bruno Brun
- Xeo architectes

L'évaluation des offres se fait au regard de la méthodologie, du prix et des références architecturales de chaque candidat. Après analyse, il en ressort le classement suivant :

Groupement	Méthodologie (40)	Prix (30)	Références (30)	Note globale
Atelier K'Nope	16	22,45	16	54,45
Andésite architecture	35	30	12	77
Triagonal architecture	37	16,36	24	77,36
Le compas dans l'œil	32	25,43	6	63,43
Romain Marchadier	35	19,06	18	72,06
Julien Lesage Architecture	18	20,36	16	54,36
Bruno Brun	30	29,33	16	75,33
Xeo architectes	37	21,1	24	82,1

Xeo architectes propose donc la candidature la mieux disante.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement conduit par le cabinet Xeo Architectes pour un montant de 52 560 euros hors taxes,
- d'autoriser le président à notifier la décision d'attribution,
- d'autoriser le président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 17 juillet 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement

Le secrétaire de séance,

Stéphane HOUSSIER

Signé électroniquement